



« Transformer l'essai des sénateurs : trois fois OUI à l'énergie éolienne ! »

L'avenir de l'énergie éolienne en France va se jouer ce mardi 21 juin au sein de la Commission Mixte Paritaire entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

En mars dernier, l'Assemblée nationale avait voté, à l'instigation de trois députés probablement mal informés, des amendements qui, s'ils étaient appliqués, abattraient cette filière écologique de production d'électricité en lui imposant de nouvelles contraintes totalement abracadabrantes.

En effet, les députés proposaient que seuls les projets de plus de 20 MW bénéficient du tarif d'achat instauré en 2000 pour cette forme d'énergie propre, contre l'obligation actuelle pour des parcs de moins de 12 MW. Outre le fait de changer brutalement les règles, en invoquant des prétextes paysagers subjectifs qui relèvent plutôt du cas par cas, les députés se proposaient de fait d'interdire massivement et de façon réhibitoire le développement éolien en de nombreuses régions et pour de nombreux petits et moyens investisseurs.

Un mois plus tard, les sénateurs, alertés en nombre par des associations, des élus et des professionnels, ont à l'unanimité corrigé ces amendements. Ils ont replacé les communes au cœur du développement de l'éolien.

C'est de l'arbitrage entre ces deux versions clairement opposées que va dépendre la capacité de la France à profiter enfin à grande échelle d'une filière énergétique majeure du développement durable aux nombreux atouts :

- ⇒ environnementaux, grâce à ses faibles et réversibles impacts locaux comme planétaires ;
- ⇒ économiques, assurés sur au moins quinze années pour les collectivités et les partenaires locaux ;
- ⇒ sociaux, par la création d'emplois nombreux et bien répartis, notamment dans les zones rurales ou défavorisées.

Une majorité de plus en plus écrasante de nos concitoyens l'a bien compris et se déclare favorable à l'énergie éolienne : 91% selon un sondage [Institut Louis Harris pour Rhônalpénergie-Environnement] d'avril dernier ! De même, une pétition d'élus a recueilli près d'un millier de signatures en quelques semaines.

Il appartient donc à nos parlementaires de prendre en compte cet élan aussi populaire que positif : ils doivent dire trois fois OUI à l'énergie éolienne et privilégier l'approche des sénateurs en excluant tout durcissement nouveau des règles de l'éolien. Ces amendements mériteront ensuite d'être approfondis pour permettre un développement raisonné de cette énergie.

Les très nombreuses organisations qui soutiennent l'éolien, à l'image des 13 ONG signataires de ce communiqué, attendent que leur message soit pris en compte clairement par la Commission Mixte Paritaire.

Dans le cas contraire, cette loi d'orientation sur l'énergie ne serait qu'une insupportable mascarade, signant clairement la profonde réticence des dirigeants politiques nationaux et des décideurs administratifs de notre pays à s'engager dans la seule voie susceptible de réduire les émissions de gaz à effet de serre, celle de la sobriété et de l'efficacité énergétiques et du développement de toutes les énergies renouvelables, dans le strict respect de l'environnement.

Messieurs les Sénateurs et Députés membres de la Commission Mixte Paritaire, les générations actuelles et futures comptent sur vous, sachez ne pas les décevoir ni les trahir !

Le 20 juin 2005.

Contact presse :

*** Fondation Nicolas Hulot**

Manuela Sourdin
Tel : 01 46 09 46 84 Fax : 01 46 09 46 30
69-71 avenue Pierre Grenier - 92517 Boulogne Billancourt cedex

*** France Nature Environnement**

Yann Barthélemy service communication
tél : 01 45 87 96 09 / fax : 01 43 36 84 67
communication@fne.asso.fr - www.fne.asso.fr

*** Ligue pour la Protection des Oiseaux**

Yann André
Environnementaliste chargé d'étude éolien et avifaune - Wind turbines and birds - Service Etudes et recherches - La Corderie Royale - BP 263 - 17305 Rochefort Cedex Tél: 06 62 32 03 67 ou 05 46 82 12 34 yann.andre@lpo.fr

*** WWF France**

Eléonore Petitet (chargée de communication) :
Programme Energie & Changement Climatique
Tel: 01 55 25 84 61,- Web: www.wwf.fr